



Société des Régates de Vannes

Fondée en 1843

Association déclarée d'utilité publique (11.02.1886)

allée des Frères Cadoret île de Conleau

56000 VANNES

Mob 06 62 66 86 63

Fax 02.97.62.75.35

Email srv.vannes@gmail.com

Site <http://srv.srvannes.fr>

Club FFV 56009

Club FFH 2388



12 et 13 juillet 2020
Vannes Conleau



Avis de Course Wind Golfe Cefim

1) Organisation: Cette régata est organisée les 12 et 13 juillet 2020 au départ de Vannes Conleau, par la **Société des Régates de Vannes**, sous l'égide de la Fédération Française de Voile,

2) Règles applicables:

Les règles de course à la voile (RCV) 2017-2020,
Les règles des classes admises à concourir
Le présent avis de course,
Les instructions de course.

3) Publicité:

La régata est classée en catégorie B, annexe G, des RCV.

4) Classes admises à concourir: Planches à voile Raceboard (RCB), Planche à voile à dérives >3,80m(RCO), Windsurfer 5,70m² et Planche à voile foiling.

5) Coureurs admis à participer:

Coureurs français licenciés à la F.F.V

Coureurs étrangers en règle avec les règlements de leur autorité nationale.

6) Inscriptions:

Tout équipage désirant participer à la Windgolfe doit impérativement adresser le bulletin d'inscription joint par mail à: srv.vannes@gmail.com accompagné d'un virement établi à l'ordre de la S.R.Vannes et correspondant au montant des frais de constitution de dossier.

IBAN : FR76 1380 7000 2830 0217 5509 583 BIC : CCBPFRPPNAN

Les concurrents étrangers doivent apporter la preuve qu'ils sont en règle avec leur autorité nationale et présenter leur licence et une attestation d'assurance en responsabilité civile.

Chaque concurrent devra signer au moment de son inscription définitive un formulaire contenant les termes suivants: "*J'accepte de me soumettre aux règles de course à la voile et à toutes les autres règles qui régissent cette épreuve*".

Les IC seront consultables sur le site de la SRV à compter du 01 juillet 2020 et seront envoyées sur le mail fourni à l'inscription.



Société des Régates de Vannes

7) Montant des frais de constitution de dossier:

Le montant des frais de constitution de dossier est fixé à :

40€, **incluant la participation au GMT le 12 juillet**

Remise de 10€ pour toute inscription reçue avant le 30 juin

Aucune inscription ne sera acceptée après le 10 juillet

8) Heure de mise à disposition:

Les voiliers devront être présents entre Boedic et Roguédas au plus tard le 12 juillet à 10h.

L'heure du 1er signal d'avertissement de la course est fixée le 12 juillet à 10h00 entre Roguédas et Boedic

9) Programme Sportif:

Samedi 11 juillet :	20h00	Briefing éventuel au local de la SRV à Conleau
Dimanche 12 juillet :	10h00	Début de la procédure de départ
	21h00	Remise des prix du GMT et Tirages au sort
		Apéritif Dinatoire (si autorisé)
Lundi 13 juillet	10h00	Début de la procédure de départ
	17h00	Remise des prix

10) Classement:

Il y aura :

Un classement jauge Raceboard (code FFV : RCB)

Un classement Windsurfer

Un classement PAV Raceboard open, planches à dérives > 3,80m (code FFV :RCO)

Un classement PAV Foiling

La course du GMT constitue une manche non retirable

11) Parcours:

Les parcours sont de type Raid dans le golfe du Morbihan et la rivière d'Auray.

12) Pénalités applicables:

La règle 44.1 des RCV s'applique.

La pénalité de rotation pour une infraction à une règle du chapitre 2 est remplacée par une rotation de 360°, comprenant un virement de bord et un empannage. Ceci modifie la règle 44.2 des RCV.

13) Règle de sécurité:

Les équipages devront disposer à bord d'un moyen de communication (tel en sac étanche ou VHF).

Il est indispensable d'avoir à poste un bout de remorquage

Les éléments obligatoires de sécurité doivent être à bord

14) Informations:

SR Vannes

Bertrand LE GALLIC

06 62 66 86 63

Luc HOUDET

06 24 18 67 37

Antoine ROBERT

06 07 80 22 78

Courriel : srv.vannes@gmail.com